



Parts sociales et héritage

Par **Floflo37**, le **24/09/2015** à **09:17**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère, (mère célibataire et je suis unique héritière), j'ai demandé des renseignements à la caisse d'épargne sur les parts sociales détenues par maman. La conseillère m'a dit ne pas savoir me renseigner mais m'a proposé de signer leurs ventes. J'ai refusé en attendant d'avoir des renseignements.

Aucun notaire n'est chargé de la succession.

J'ai été faire vérifier ma déclaration de succession par l'administration fiscale. Ils m'ont appris que je pouvais bénéficier de 75 % d'exonération des titres, si je m'engageais à les garder un laps de temps.

Il s'agit de 8780 euros de parts sociales de la caisse d'épargne, Je suis retournée hier voir la conseillère caisse d'épargne, pour demander à garder ces parts, et demander quel justificatif joindre à ma déclaration. Elle m'a répondu que ça ne concernait pas ce type de parts sociales.

Qui croire, personne ne me donne plus de renseignements ?

Le cas échéant où puis je me renseigner ?

Merci, bonne journée